



CA Creilloise (Siren : 246000111)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Creil
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/2010
Date d'effet	01/01/2011

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Claude VILLEMAIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24, rue de la Villageoise
Numéro et libellé dans la voie	BP 40081
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60106 CREIL CEDEX 1
Téléphone	03 44 64 74 74
Fax	03 44 64 74 75
Courriel	contact@cc-agglocreilloise.fr
Site internet	www.cc-agglocreilloise.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	72 594
-----------------------------	--------

Densité moyenne 2 129,48

Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Creil (216001743)	34 318
60	Montataire (216004101)	12 805
60	Nogent-sur-Oise (216004580)	19 020
60	Villers-Saint-Paul (216006759)	6 451

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 42

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eau : production, protection, traitement, transport, stockage, distribution d'eau destinée à la consommation humaine</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement : transfert global</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement : transfert global</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés (mise en décharge des déchets ultimes ainsi que des opérations de transport de tri ou de stockage qui s'y rapportent, et y compris les déchetteries)</i>
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air <i>Lutte contre la pollution de l'air</i>
- Autres actions environnementales <i>Mise en place d'un plan d'action environnementale ; Conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, de la stratégie et de la politique en matière d'environnement et de développement durable, de maîtrise énergétique, d'études et expertise en matière de dépollution des sols, la mise en œuvre des travaux étant de la compétence des maîtres d'ouvrage des opérations concernées ; Etudes préalables à la mise en place d'une agence locale de l'énergie au niveau de l'agglomération ; Conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, d'un schéma directeur des circulations douces et des pistes cyclables au niveau de l'agglomération. Défense des berges et lutte contre les inondations ;</i>
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale <i>Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale : Actions menées dans le cadre des contrats de ville ou de renouvellement urbain qui concernent l'ensemble de la communauté ; subventions aux associations et organismes qui oeuvrent dans le cadre de la politique de la ville et dont le périmètre d'action concerne l'ensemble de la communauté</i>
- Rénovation urbaine (ANRU)

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance la Maison de la Justice et du Droit ; le conseil intercommunal de prévention de la délinquance, la mise en place et la gestion d'un observatoire intercommunal de la tranquillité publique.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (Création, aménagement, entretien et gestion du parc des marches de l'Oise et des zones d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires qui seront désormais réalisées sur le territoire de la communauté ; Les aménagements des espaces ferroviaires actuellement gérés par la SNCF et RFF et libérés par ceux-ci, compris entre le Pont Royal à Nogent sur Oise et le passage à niveau des Forges à Montataire)

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité portuaire, ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Action de développement économique d'intérêt communautaire : (Réalisation d'études générales relatives aux activités économiques et à l'emploi, concernant l'ensemble de la communauté ; Promotion concertée des actions de développement économique et de l'emploi dans le périmètre de la communauté ; Gestion de la bourse du travail)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : équipements réalisés ou acquis par la communauté, ainsi que les équipements dont la capacité d'accueil et le rayonnement concernent l'ensemble de l'agglomération : le stade Marie Curie, les gymnases et terrains de sports propriété de la communauté et mis à disposition des collèges et lycées de la communauté

- Actions de soutien à l'enseignement supérieur

Enseignement : Actions relatives aux lycées, collèges et IUT ainsi qu'à leurs services annexes dans la limite des compétences dévolues à une communauté d'agglomération et notamment : Travaux ou participations financières aux établissements d'enseignement du territoire, dans le cadre de projets ou d'opérations qui concourent au développement ou à l'enrichissement d'une offre de formation et de qualification bénéficiant aux habitants de l'agglomération, dans une optique de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ou contribuant significativement, par le développement de formations d'excellence, à renforcer l'attractivité et l'image de l'agglomération. Subventions aux foyers socio-éducatifs.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Organisation, accueil ou soutien, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les villes, d'événements culturels ou artistiques d'envergure régionale ou nationale, ou concourant directement à l'attractivité, au rayonnement et à l'image du territoire intercommunal ; Promotion de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire de la communauté ; Conduite et valorisation sous toutes ses formes du travail d'inventaire du patrimoine industriel de l'agglomération creilloise.

- Activités sportives

Organisation, accueil ou soutien, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les villes, d'événements sportifs d'envergure régionale ou nationale, ou concourant directement à l'attractivité, au rayonnement et à l'image du territoire intercommunal.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : le quartier de "Gournay - Les Usines"

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Organisation des transports urbains

Organisation des transports urbains au sens du chapitre II de la Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi : gestion du mobilier urbain nécessaires à l'organisation des transports urbains (poteaux d'arrêts, abribus, système d'information des voyageurs) ; élaboration et conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, de projets visant au renforcement de l'intermodalité ; études et mise en oeuvre d'actions visant à organiser les déplacements à l'échelle du territoire de la communauté, quels que soient les publics et les modes concernés ; recherche de complémentarité avec les autres intercommunalités (assurer les liaisons techniques avec les collectivités voisines).

- Transport scolaire

Convention avec le conseil général

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

Programmations et contractualisations financières : Elaboration, en coordination avec les villes, des programmations financières et contractualisations pluriannuelles selon les modalités posées par les partenaires et financeurs de l'agglomération, la mise en œuvre des projets et des opérations restant de la compétence des maîtres d'ouvrage des opérations concernées. Les champs concernés sont notamment : la politique foncière, la rénovation urbaine, l'aménagement et le développement du territoire intercommunal, l'habitat, la programmation des fonds européens. Elaboration, en coordination avec les villes, des avis, contributions et expressions de positions qui sont demandés par les partenaires extérieurs sur des documents programmatiques de type schéma directeur global ou sectoriel.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de la voirie : La chaussée et les accessoires directement liés aux besoins de la circulation publique de la voie de desserte du centre de valorisation des ordures ménagères à Nogent sur Oise et Villers Saint Paul, Les chaussées et accessoires directement liés aux besoins de la circulation publique des anciennes voies départementales remises aux villes et constituant les traversées Nord-Sud et Est-Ouest de l'agglomération à savoir : le RD 123 à partir de la RD 200 jusqu'à la RN 16 et la RD 162 et la RD 916 A étendu jusqu'à la RD 200 ; Les voies de contournement (RD 200 et RD 2001 - ex RN 16) et les entrées d'agglomération (l'intervention communautaire se limitant à l'entretien et à l'aménagement paysager ainsi qu'à la protection phonique)

- Parcs de stationnement

Création ou aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Tourisme

L'élaboration et coordination de la stratégie touristique à l'échelle du territoire de la Communauté, en lien avec les villes et avec les Comités départemental et Régional de Tourisme ; La mise en réseau des offices de tourisme existants sur le territoire de la communauté en vue de créer à terme un office de tourisme intercommunal ; La conduite d'études et de projets visant au développement d'une offre touristique permettant de valoriser les atouts du territoire de la Communauté et de renforcer son attractivité

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

politique de l'habitat au travers du programme local de l'habitat, et de façon générale l'observation et le suivi des tentances en matière d'habitat et de foncier sur le territoire.

- Politique du logement social

actions et aides financières en faveur du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire <i>Logement social : Réalisation de logements sociaux dans le cadre de l'aménagement du quartier "Gournay-Les Usines" au titre de la mixité de l'habitat</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : la réalisation et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'amélioration du parc immobilier bâti</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire <i>Amélioration du parc immobilier bâti dans au titre des OPAH : les quartiers d'habitat ancien et la Roseaie</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat <i>La Communauté est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par le Conseil Communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat (Ce droit ne peut s'exercer que dans le périmètre fixé après délibération concordante de la ou des communes intéressées).</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Secours et lutte contre l'incendie Les participations financières au fonctionnement du SDIS de l'Oise (centre de secours transféré au SDIS) ; Le fonctionnement des commissions intercommunales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'agglomération creilloise et d'accessibilité aux personnes handicapées dans l'agglomération creilloise</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Réalisation et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées</i>
- Autres <i>Bourse du Travail Réalisation et gestion d'une maison de la justice et du droit. La compétence « Aménagement de l'espace communautaire » inclut également les volets suivants : Elaboration, dans une démarche coordonnée avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers relevant de la stratégie foncière de l'agglomération, au travers notamment de l'élaboration et du suivi du Programme d'Action Foncière, selon les modalités fixées par l'EPFLO. Pilotage, dans une démarche icoordonnée avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers relatifs à l'évolution du secteur gare et de l'étoile ferroviaire dans le cadre du dossier « Gare, cœur d'agglomération ». Mise en cohérence, en lien avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers ayant trait à la valorisation économique, touristique ou environnementale des berges communautaires et des bords de l'Oise, notamment dans le cadre du Projet de canal Seine-Nord Europe ; élaboration du schéma directeur des circulations douces à l'échelle de l'agglomération. Concertation et démocratie participative : Création, fonctionnement et animation d'un Conseil de Développement visant à suivre et à évaluer la conduite des politiques publiques menées par la Communauté. La communauté peut demander à exercer, au nom et pour le compte du département ou de la région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou à l'autre de ces collectivités, dans les conditions définies à l'article L. 5210-4 du CGCT</i>
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie</i>
Politique de la ville
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) <i>dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

60	Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi sites de la Vallée de la Brèche (316730480)	SM fermé	80 606
60	Syndicat mixte du SCOT du Grand Creillois (200009918)	SM fermé	91 802
60	Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et traitement des déchets ménagers et assimilés (256005059)	SM fermé	494 322
60	Syndicat du Parc Alata (200036747)	SM fermé	107 313
60	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	374 412

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)